

YUKON

CANADA

MINISTERIAL ORDER 2017/ 10

OIL AND GAS ACT

Pursuant to paragraph 17(1)(b) of the *Oil and Gas Act*, the Minister of Energy, Mines and Resources orders

1 The *Withdrawal from Disposal of Certain Yukon Oil and Gas Lands (White River First Nation) Order* is amended as follows

(a) in paragraph 2(a), the expression "April 1, 2017" is replaced with the expression "to the end of September 30, 2017"; and

(b) in Schedule A, the expression "April 1, 2017" is replaced with the expression "to the end of September 30, 2017".

Dated at Whitehorse, Yukon,
March 21, 2017.


Minister of Energy, Mines and Resources / Ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources

YUKON

CANADA

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 2017/ 10

LOI SUR LE PÉTROLE ET LE GAZ

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, conformément au paragraphe 17(1) de la *Loi sur le pétrole et le gaz*, décrète :

1 L'Arrêté déclarant inaliénables des terres pétrolifères et gazières du Yukon (*Première nation de White River*) est modifié comme suit :

a) en remplaçant l'expression « le 1^{er} avril 2017 » par l'expression « jusqu'à la fin de la journée du 30 septembre 2017 » à l'alinéa 2a);

b) en remplaçant l'expression « jusqu'au 1^{er} avril 2017 » par l'expression « jusqu'à la fin de la journée du 30 septembre 2017 » à l'annexe A.

Fait à Whitehorse, au Yukon,
le 21 mars 2017.